

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION, suite à l'adoption du premier projet de règlement numéro 2010-291 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262, une assemblée publique de consultation a lieu en date du 4 octobre 2010, à 19 h, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, et dûment convoquée par avis public en date du 22 septembre 2010.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée publique
2. Présentation du projet de règlement
3. Période de questions et commentaires
4. Clôture de l'assemblée publique

1. Ouverture de l'assemblée publique

- Mot de bienvenue

Monsieur le maire Yvon Lafond informe aux personnes présentes le but de cette assemblée publique de consultation.

- Explication des étapes

2. Présentation du projet de règlement

Présentation du projet de règlement numéro 2010-291 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262.

Le maire Yvon Lafond présente le projet de règlement et explique en résumé qu'elles sont les modifications qui seront apportées dans le règlement de zonage, soit :

La grille de spécifications de la zone 113-CR est modifiée par l'ajout des usages autorisés suivants :

- Sous-groupe B : Incidence moyenne, faisant partie du groupe Service et atelier artisanal de la classe Commerce et service.

La note 2 de la grille de spécifications s'applique à ces usages autorisés.

Le projet de règlement de zonage contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

3. Période de questions et commentaires

Une personne présente demande où se termine la zone 113-CR du côté ouest.

4. Clôture de l'assemblée publique

Monsieur le maire Yvon Lafond déclare la levée de l'assemblée publique à 19 h 12.

Yvon Lafond
Maire

René Roy
Directeur général et secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

398^{ième} séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 4 octobre 2010, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Yvon Lafond, maire
Mme Danielle Elliott, conseillère
M Gilbert Tremblay, conseiller
Mme Diane Aubut, conseillère
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Mario Charest, conseiller
M. Yves Vinette, conseiller
M. René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier

Les membres présents forment le quorum.

1. Prière

2. Adoption de l'ordre du jour

2010-10-253 Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le point «Autres sujets» ouvert.

Adoptée.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2010

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

2010-10-254 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2010 soit modifié en ajoutant le nom du maire *Yvon Lafond* au sujet 9.3 et approuvé.

Adoptée.

4. Affaires découlant du procès-verbal précédent

5. Informations générales

5.1 : **Statistiques**

5.1.1 : Consommation électrique

La liste des statistiques de consommation électrique a été déposée à la table du conseil.

6. Correspondance

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois de septembre.

7. Administration générale

7.1 : Adoption des comptes

2010-10-255 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 192 100,99 \$.

| | |
|---------------------------|----------------|
| Liste des comptes payés | 1 132,88 \$; |
| Liste des comptes à payer | 155 170,32 \$; |
| Liste des salaires | 35 797,79 \$; |

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

7.2 : Argent encaissé

L'argent reçu au cours du mois de septembre est de 342 671,92 \$.

7.3 : Refinancement de 3 259 000 \$ du règlement d'emprunt numéro 2004-229

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 2004-229, la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 19 octobre 2010, au montant de 3 259 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

| Nom du soumissionnaire | Prix offert | Montant | Taux | Échéance | Coût réel |
|------------------------------------|-------------|-----------|---------|----------|-----------|
| Valeurs Mobilières Desjardins inc. | 98,77600 | 333 000 | 1,60000 | 2011 | 2,86925 % |
| | | 344 000 | 1,75000 | 2012 | |
| | | 355 000 | 2,15000 | 2013 | |
| | | 367 000 | 2,40000 | 2014 | |
| | | 1 860 000 | 2,70000 | 2015 | |
| Financière Banque Nationale inc. | 98,55000 | 333 000 | 1,50000 | 2011 | 2,96914 % |
| | | 344 000 | 1,70000 | 2012 | |
| | | 355 000 | 2,10000 | 2013 | |
| | | 367 000 | 2,50000 | 2014 | |
| | | 1 860 000 | 2,75000 | 2015 | |

| | | | | | |
|---|----------|-----------|---------|------|-----------|
| Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. | 98,41900 | 333 000 | 1,60000 | 2011 | 2,99910 % |
| | | 344 000 | 1,75000 | 2012 | |
| | | 355 000 | 2,10000 | 2013 | |
| | | 367 000 | 2,40000 | 2014 | |
| | | 1 860 000 | 2,75000 | 2015 | |
| RBC Dominion Valeurs mobilières inc. | 98,62490 | 333 000 | 1,60000 | 2011 | 3,09938 % |
| | | 344 000 | 2,00000 | 2012 | |
| | | 355 000 | 2,30000 | 2013 | |
| | | 367 000 | 2,55000 | 2014 | |
| | | 1 860 000 | 2,90000 | 2015 | |

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs mobilières Desjardins inc. s'est avérée la plus avantageuse.

2010-10-256 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Danielle Elliott et résolu unanimement

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 259 000 \$ de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade soit adjugée à Valeurs mobilières Desjardins inc.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance, soient signées par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitées;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général/secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée.

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 2004-229, la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 259 000 \$;

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces obligations sont émises.

2010-10-257 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Danielle Elliott et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué précédemment soit amendé, s'il y a lieu, afin qu'il soit conforme à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard dudit règlement compris dans l'émission de 3 259 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 19 octobre 2010;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer entre adhérents et les municipalités, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitées;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Desjardins Du Sud Des Chenaux;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 19 avril et le 19 octobre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance, soient signées par le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier;

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée.

2010-10-259 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Danielle Elliott et résolu unanimement :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 259 000 \$, effectué en vertu du règlement numéro 2004-229, la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 19 octobre 2010); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 2004-229, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade aura le 11 octobre 2010, un montant de 821 900 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 1 000 000 \$, pour une période de 15 ans, en vertu du règlement d'emprunt numéro 2004-229.

ATTENDU QUE lesdits renouvellements n'ont pas été effectués à la date prévue;

ATTENDU QU'un montant de 900 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 821 000 \$;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra lesdits renouvellements soit datée du 19 octobre 2010;

2010-10-260 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Danielle Elliott et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade emprunte 821 000 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 8 jours au terme original du règlement mentionné plus haut.

Adoptée.

7.4 : Adjoint(e) administratif(ve)

CONSIDÉRANT la démission de l'adjointe administrative en date du 30 septembre dernier;

2010-10-261 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'accepter la démission et d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à demander des soumissions par invitation à des firmes de ressources humaines; dès réception desdites soumissions, elles seront transmises à chaque membre du conseil.

Adoptée.

8. Période de questions

Une personne pose une question d'ordre général : Dérogation mineure, possibilité d'acquérir des micros pour les séances du conseil.

9. Aréna

9.1 : Remplacement de l'article 2 du règlement numéro 2010-294 décrétant un emprunt de 155 000 \$ pour l'acquisition de l'aréna Optimiste de Sainte-Anne-de-la-Pérade

2010-10-258 Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité de remplacer l'article 2 du règlement numéro 2010-294 décrétant un emprunt de 155 000 \$ pour l'acquisition de l'aréna Optimiste de Sainte-Anne-de-la-Pérade par ce qui suit :

Article 2

La Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade est autorisée à acquérir l'Aréna Optimiste de Sainte-Anne-de-la-Pérade situé au 161, rue Gamelin, sur le lot 788-1 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, pour un montant de 155 000 \$, comprenant le montant de la balance de l'hypothèque de 148 455,70 \$, les frais de notaire au montant de 1 500 \$ ainsi que l'achat et l'installation de robinets et pommes de douches économiseur d'eau au montant de 5 044,30 \$ et suivant la lettre du 10 septembre 2010 du Club Optimiste de Sainte-Anne-de-la-Pérade acceptant la contre-proposition du 23 juillet 2010 jointe en annexe A du règlement pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

9.2 : Acquisition de l'aréna

CONSIDÉRANT que par le règlement décrétant un emprunt de 155 000 \$ pour l'acquisition de l'aréna Optimiste de Sainte-Anne-de-la-Pérade adopté le 19 août 2010, la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade est autorisée à l'acquérir;

2010-10-262 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité de retenir les services de Me Joscelin Bélanger, notaire pour préparer le contrat d'acquisition suivant la désignation qui suit :

Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision officielle numéro UN du lot originaire numéro SEPT CENT QUATRE-VINGT-HUIT (788-1) du cadastre de la Paroisse de Sainte-Anne de La Pérade, circonscription foncière de Champlain.

Avec bâtisse dessus construite, servant d'aréna, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 161, rue Gamelin, Sainte-Anne de La Pérade, province de Québec, G0X 2J0.

Ainsi que l'ameublement, les équipements, l'agencement et autres objets qui sont ou seront sur ou dans l'immeuble qui sont ou seront considérés immeubles par destination telle que l'entente proposée le 23 juillet 2010 par la municipalité et acceptée par le Club Optimiste de Sainte-Anne-de-la-Pérade inc. en date du 10 septembre 2010.

QUE le maire Yvon Lafond et le directeur général/secrétaire-trésorier René Roy soient autorisés à signer les documents à cet effet et à y faire toute déclaration et convention qu'ils jugeront utile ou nécessaire pour donner effet aux présentes.

La résolution prendra effet dès que la municipalité aura reçu l'approbation du règlement d'emprunt numéro 2010-294 du ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée.

9.3 : Offre d'emploi

La municipalité a fait parvenir une circulaire informant que la municipalité désire constituer une banque de candidatures pour occuper différents postes à l'aréna.

9.4 : États financiers au 31 juillet 2010

Conformément à l'entente, l'aréna Optimiste de Sainte-Anne-de-la-Pérade inc. a fait parvenir à la municipalité les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 juillet 2010.

10. Urbanisme et zonage

10.1 : Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2010-291 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262

2010-10-263 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité que le deuxième projet de règlement numéro 2010-291 soit adopté par le conseil de la municipalité et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

1. Titre du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 2010-291.

2. Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet d'autoriser les usages du sous-groupe Atelier artisanal – incidence moyenne dans la zone 113-CR.

3. Usages autorisés dans la zone 113-CR

La grille de spécifications de la zone 113-CR est modifiée par l'ajout des usages autorisés suivants :

- Sous-groupe B : Incidence moyenne, faisant partie du groupe Service et atelier artisanal de la classe Commerce et service.

La note 2 de la grille de spécifications s'applique à ces usages autorisés.

La nouvelle grille de spécifications de la zone 113-CR est annexée au présent règlement.

4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

10.2 : Assemblée publique du comité de consultation d'urbanisme visant à citer à titre de site du patrimoine le «Domaine seigneurial Sainte-Anne», situé au 910, rue Sainte-Anne

Le maire informe qu'il y aura une séance publique de consultation du comité consultatif en urbanisme qui se tiendra le 14 octobre prochain, au centre communautaire concernant la citation à titre de site du patrimoine «Domaine seigneurial Sainte-Anne».

10.3 : Dérogation mineure 10-01

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 10-01 concernant la demande d'agrandissement de type verrière dans la cour arrière de sa résidence ne pouvant respecter le coefficient d'emprise au sol de 25 %;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

2010-10-264 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que la demande de dérogation mineure numéro 10-01 est acceptée.

Adoptée.

11. Demandes diverses

11.1 : Fondation Foyer La Pérade

2010-10-265 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité de verser un montant de 100 \$ à la Fondation Foyer La Pérade pour l'organisation du dîner spaghetti qui a eu lieu le 7 novembre 2010.

Adoptée.

11.2 : Comité organisateur du Salon de Noël

2010-10-266 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'accepter de mettre à la disposition du Comité organisateur, la salle du Centre communautaire gratuitement pour le Salon de Noël qui aura lieu le 5 décembre prochain et la fourniture et le transport de panneaux.

Adoptée.

11.3 : Société d'Histoire de Sainte-Anne-de-la-Pérade

Suite à la demande de la Société d'Histoire de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour que la municipalité restaure les calvaires du Rapide Nord et Bas de Sainte-Anne, la conseillère Diane Aubut rencontrera les membres de la Société d'Histoire.

11.4 : Association des pourvoyeurs de pêche aux petits poissons des chenaux inc.

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2010-07-205 à l'effet que la municipalité s'engage à fournir un montant de 8 000 \$ comme commanditaire principal pour la saison de pêche 2010-2011;

2010-10-267 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à signer l'engagement entre l'association et la municipalité suivant la proposition faite par l'association et en y ajoutant l'installation des oriflammes.

Adoptée.

11.5 : Moisson Mauricie Centre-du-Québec

La municipalité ne donne pas suite à cette demande de don.

11.6 : Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie

La municipalité ne donne pas suite à cette demande de don.

11.7 : Service correctionnel Canada

ATTENDU QUE, face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et une approche qui voient en ces questions principalement un tort causé à des personnes et à des relations;

ATTENDU QUE, les approches de la justice réparatrice s'efforcent de soutenir et d'encourager la participation volontaire des personnes touchées par un crime ou un conflit (victimes, délinquants, communauté) et la communication entre elles en vue de favoriser la responsabilisation, la réparation et un cheminement qui mènera la compréhension, à des sentiments de satisfaction, à la guérison et à l'apaisement;

ATTENDU QUE, le thème de la Semaine de justice réparatrice, pour cette année, «Réflexions sur le passé, le présent et l'avenir», donne l'occasion d'en savoir davantage et d'éduquer sur la justice réparatrice ainsi que de la célébrer avec d'autres communautés partout au pays pendant la semaine;

2010-10-268 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité de proclamer, la semaine du 14 au 21 novembre 2010, Semaine de la justice réparatrice.

Adoptée.

11.8 : Les Gymnatech

La municipalité ne donne pas suite à cette demande d'aide financière.

11.9 : Comité vert La Pérade

Suite à la demande du Comité vert La Pérade, il y aura une rencontre de fixer entre les membres du conseil, le Comité vert et les représentants de Patates Dolbec inc.

11.10 : Club Optimiste de Sainte-Anne-de-la-Pérade

Le Club Optimiste de Sainte-Anne-de-la-Pérade demande à la municipalité la possibilité d'obtenir la permission d'aménager dans l'ancienne salle de quilles pour leurs rencontres hebdomadaires; ce dossier est à l'étude.

12. Politique familiale

12.1 : Autorisation d'une demande de subvention dans le cadre du *Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés*

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade veut mettre à jour sa politique familiale et entreprendre la démarche Municipalité amie des aînés;

Considérant qu'en mettant à jour sa politique familiale et en réalisant la démarche Municipalité amie des aînés, la municipalité veut améliorer la qualité de vie des familles et des aînés;

Considérant l'importance que la municipalité attache à la création d'un milieu de vie de qualité où les familles et les aînés pourront s'épanouir;

Considérant que la municipalité souhaite réaliser la démarche MADA simultanément à la mise à jour de sa politique familiale municipale.

2010-10-269 Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise René Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, à présenter une demande de subvention au montant de 17 000,00 \$ pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade auprès du ministère de la Famille et des Aînés pour la mise à jour de sa politique familiale et pour la démarche Municipalité amie des aînés.

Que le conseil municipal autorise Yvon Lafond, maire, à signer le protocole d'entente à intervenir entre le Ministère et la municipalité pour le versement de la subvention et tout autre document relatif au projet financé.

Que le conseil municipal maintienne au sein du conseil un poste de responsable des questions familiales en y ajoutant le dossier aînés pour assurer le suivi de l'ensemble des activités touchant la vie des familles et des aînés dans la municipalité.

Que le conseil municipal désigne Mario Charest, conseiller municipal au poste de responsable des questions familiales et du dossier aînés.

Adoptée.

Conformément à l'article 142 du code municipal du Québec, le maire informe le directeur général et secrétaire-trésorier qu'il appose son droit de veto à cette résolution. Cette résolution sera donc soumise de nouveau à la prochaine séance du Conseil, le 1^{er} novembre 2010, pour reconsidération par les membres du conseil.

12.2 : Répartition des dépenses dans le cadre du *Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés*

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade veut mettre à jour sa politique familiale et entreprendre la démarche Municipalité amie des aînés;

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade souhaite travailler à la mise à jour de sa politique familiale et à la démarche Municipalité amie des aînés en partenariat avec les autres municipalités de la MRC des Chenaux afin de dynamiser le processus, de bonifier le travail de la municipalité à la lumière des expériences des autres et de consolider une vision régionale des questions familiales;

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade souhaite mettre en commun avec d'autres municipalités de la MRC une partie des ressources financières allouées à la mise à jour de la politique familiale et à la démarche Municipalité amie des aînés pour engager une personne ressource commune qui soutienne le travail du comité famille local, assure l'élaboration d'un plan d'action d'ensemble pour la MRC et la production et la diffusion d'un rapport commun;

Considérant que la municipalité souhaite conserver une partie du financement pour défrayer des frais de rencontre encourus par son comité famille et des honoraires de ressources humaines utilisées localement pour la mise à jour de la politique familiale et la démarche Municipalité amie des aînés;

2010-10-270 Il est proposé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal, dans le cas où il recevrait du ministère de la Famille et des Aînés le montant prévu de 17 000,00 \$ pour supporter la mise à jour de la politique familiale et la démarche Municipalité amie des aînés, conserve un montant de 6 555,00 \$ et s'engage à verser à la MRC des Chenaux un montant de 10 445,00 \$ pour les dépenses communes.

Adoptée.

Conformément à l'article 142 du code municipal du Québec, le maire informe le directeur général et secrétaire-trésorier qu'il appose son droit de veto à cette résolution. Cette résolution sera donc soumise de nouveau à la prochaine séance du Conseil, le 1^{er} novembre 2010, pour reconsidération par les membres du conseil.

13. Bibliothèque

2010-10-271 Il est proposé par Gilbert Tremblay, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que les membres du conseil acceptent de ne plus demander un montant d'inscription de 5 \$ à la bibliothèque municipale.

L'ouverture officielle de la bibliothèque se fera le 22 octobre prochain.

Adoptée.

14. Divers

14.1 : Pavage de rues

2010-10-272 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Lebel Asphalte au montant de 13 793,33 \$ taxes incluses pour la réparation de pièces d'asphalte ainsi que le pavage en face du 610 et 620 rue Gamelin.

Adoptée.

14.2 : Dépôt du rôle d'évaluation foncière 2011, 2012 et 2013

Le rôle d'évaluation triennal de la municipalité qui sera en vigueur pour les années 2011, 2012 et 2013 a été déposé à la municipalité le 30 août dernier par monsieur André Bournival, évaluateur agréé :

Valeurs imposables

| | | |
|---------------------|---------------------|-------------------|
| Terrains 46 950 300 | Bâtisses 79 063 100 | Total 126 013 400 |
|---------------------|---------------------|-------------------|

Valeurs non imposables

| | | |
|------------------|--------------------|-----------------|
| Terrains 877 800 | Bâtisses 5 507 400 | Total 6 385 200 |
|------------------|--------------------|-----------------|

Valeurs Totales

| | | |
|---------------------|---------------------|-------------------|
| Terrains 47 828 100 | Bâtisses 84 570 500 | Total 132 398 600 |
|---------------------|---------------------|-------------------|

14.3 : Avis de motion au règlement numéro 2010-295 concernant la fermeture de chemins

La conseillère Danielle Elliott donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le règlement numéro 2010-295 concernant la fermeture de chemins, avec dispense de lecture.

14.4 : Contrat mise aux normes de l'eau potable

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié dans le journal Hebdo Mékinac en date du 21 juillet 2010 et le Système électronique d'appel d'offres (se@o) en date du 9 juillet 2010 concernant les travaux de mise aux normes de l'eau potable;

CONSIDÉRANT qu'à l'ouverture des soumissions en date du 12 août 2010, à 11 heures, à l'hôtel de ville en présence de messieurs Stéphane Isabel, ingénieur, René Roy, directeur général et secrétaire-trésorier et un représentant de Construction et Pavage Boisvert inc., une seule soumission a été présentée par Construction et Pavage Boisvert inc. au coût de 2 996 565,99 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté le règlement numéro 2010-288 décrétant un emprunt de 2 076 788,59 \$ pour faire exécuter les travaux ainsi que les frais de contingence;

CONSIDÉRANT que la soumission était valide pour 120 jours à compter du 12 août dernier;

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 2010-08-232 le conseil municipal a mis ce dossier à l'étude;

CONSIDÉRANT que la rencontre avec messieurs Stéphane Isabelle et Bertrand Proulx, ingénieurs;

2010-10-273 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité de rejeter la soumission de Construction Pavage Boisvert inc. au montant 2 996 565,99 \$, taxes incluses.

Adoptée.

14.5 : Offre de services (nouvel appel d'offres public)

Le sujet est reporté à la séance ordinaire du 1^{er} novembre prochain.

14.6 : Plan directeur de développement récréotouristique

2010-10-274 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité de verser un montant de 2 500 \$ comme contribution pour la réalisation d'un Plan directeur de développement récréotouristique, en collaboration avec l'Association des pourvoyeurs de la rivière Sainte-Anne, ADIC, CLD Des Chenaux et Développement économique Canada.

Adoptée.

14.7 : Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-de-la-Pérade

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 2010-09-045, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-de-la-Pérade demande un budget supplémentaire de 1 260 \$ correspondant à 10 % du montant supplémentaire pour le changement des portes extérieures des logements et des tuiles acoustiques dans les corridors;

2010-10-275 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter de verser le montant demandé de 1 260 \$.

Adoptée.

14.8 : Renouvellement 2010-2011 du contrat d'assurance collective

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade offre à son personnel, une assurance-collective;

CONSIDÉRANT que le contrat actuellement en vigueur avec la "Croix-Bleue Médavie" est venu à échéance le 30 septembre dernier;

CONSIDÉRANT que suivant la recommandation de monsieur Pierre Piché courtier, il y a lieu d'accepter les conditions du renouvellement de ce contrat, telles que négociées;

2010-10-276 Il est en conséquence proposé par Danielle Elliott, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade accepte les conditions du renouvellement du contrat d'assurance collective avec la compagnie "Croix-Bleue", pour la période du 1er octobre 2010 au 30 septembre 2011 aux taux ci-après :

| Garanties | Taux actuels | Nouveaux taux |
|--|--------------|---------------|
| Assurance-vie (taux par 1000 \$ d'assurance) | ,42 \$ | ,44 \$ |
| Assurance en cas de mort ou mutilation accidentelle / Taux par 1000 \$ d'assurance | ,04 \$ | ,04 \$ |
| Assurance-vie des personnes à charge Taux par famille | 4,21 \$ | 4,41 \$ |
| Assurance-maladie : | | |
| - sans personne à charge | 56,80 \$ | 65,90 \$ |
| - avec personne(s) à charge – familial | 205,72 \$ | 238,86 \$ |
| - avec personne(s) à charge – couple | 113,70 \$ | 131,81 \$ |
| - avec personne(s) à charge – monoparental | 149,15 \$ | 173,05 \$ |
| - familiale (65 ans) | 390,29 \$ | 453,57 \$ |
| Assurance pour les soins dentaires : | | |
| - sans personne à charge | 17,21 \$ | 18,43 \$ |
| - avec personne(s) à charge – familial | 57,11 \$ | 61,16 \$ |
| - avec personne(s) à charge – couple | 34,45 \$ | 36,90 \$ |
| - avec personne(s) à charge – monoparental | 44,01 \$ | 47,13 \$ |

| | | |
|---|---------|---------|
| Assurance-salaire de courte durée Taux par 10 \$ de rente hebdomadaire | 1,25 \$ | 1,06 \$ |
| Assurance-salaire de longue durée Taux par 100 \$ de rente mensuelle | 2,71 \$ | 2,71 \$ |

QUE monsieur René Roy, directeur général, soit et est par la présente autorisé à signer les documents requis le cas échéant.

Adoptée.

14.9 : **Élargissement 3^e avenue**

2010-10-277 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour effectuer l'élargissement de la 3^E avenue suivant le plan de l'arpenteur, monsieur Maurice Champagne; le pavage sera effectué en 2011.

Adoptée.

14.10 : **Demande aux organismes**

2010-10-278 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité de demander à tous les organismes qui reçoivent des contributions financières de la municipalité de faire parvenir au plus tard le 31 octobre prochain le montant souhaité pour l'année 2011 ainsi que leurs derniers états financiers.

Adoptée.

14.11 : **Bâtisse ancien système de chloration**

CONSIDÉRANT que la bâtisse servant pour la chloration de l'ancien réseau d'aqueduc est en très mauvais état;

CONSIDÉRANT les recommandations par messieurs les conseillers Yves Vinette et Gilbert Tremblay;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts préparés par le directeur général qui se situe à environ 6 500 \$, taxes incluses;

2010-10-279 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour reconstruire une nouvelle bâtisse.

Adoptée.

14.12 : **Loisirs**

Le maire Yvon Lafond informe que les responsables des loisirs se rencontreront dans le but de travailler sur les nouvelles orientations des loisirs pour l'année 2011.

14.13 : **Plan d'urgence**

Le directeur général informe de la communication qu'il a eu avec une conseillère en sécurité civile dans le but de réaliser un nouveau plan de mesure d'urgence; une rencontre aura lieu avec cette conseillère dans la semaine du 10 octobre prochain.

14.14 : **Lutte à la contrebande de tabac**

Le directeur général communiquera avec le lieutenant Jean-François Deveault de la Sûreté du Québec Poste MRC Des Chenaux pour discuter de la possibilité de conserver le montant des amendes et des frais imposés aux consommateurs de tabac de contrebande.

14.15 : Programme d'aide à l'implantation d'entreprises et au développement des entreprises à Sainte-Anne-de-la-Pérade

L'Association de Développement Industriel et Commercial a fait parvenir à la municipalité un projet dans le but d'implanter un programme d'aide à l'implantation d'entreprises et au développement des entreprises à Sainte-Anne-de-la-Pérade; ce dossier est à l'étude.

15. Autres sujets

15.1 : Congrès FQM

Le maire fait un résumé de sa participation au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui a eu lieu la semaine dernière et que les coûts sa participation et celle de la conseillère Diane Aubut seront dévoilés à une prochaine séance.

15.2 : Les Mustangs

2010-10-280 Il est proposé par le maire Yvon Lafond et résolu à l'unanimité de transmettre des félicitations au club de baseball Les Mustangs de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour avoir remporté le championnat de la Ligue de baseball rurale de la Mauricie.

Adoptée.

15.3 : Grandes Retrouvailles 2011

Le maire Yvon Lafond informe que l'activité Les Grandes Retrouvailles aura lieu en 2011 pour une 6^e année.

16. Période de questions

Des personnes posent des questions d'ordre général : Congrès de la Fédération québécoise des municipalités, matières résiduelles, dépôt du rôle d'évaluation triennal, fondation Rues principales, terrain de soccer, politique familiale, maisons infestées par le Tribolium de la farine et des calandres des grains.

17. Clôture de la séance

2010-10-281 L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 21 h 20.

Adoptée.

Yvon Lafond,
Maire

René Roy,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Yvon Lafond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvon Lafond, maire